## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

	LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (IN 40	3)
Commission		
Gouvernement		
Adopté	<u> </u>	
	<b>AMENDEMENT</b>	N º 204
	présenté par	
	M. Eckert	
	ARTICLE 22	
À l'alinéa 35, sul	ostituer à la seconde occurrence du mot :	
« les »		
le mot :		
« des ».		

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.